

Les petites idées de l'Arizona pour lutter contre la surpopulation carcérale

■ Bateaux-prisons, village de conteneurs, nouveau Masterplan... "La Libre" a pu consulter la "note justice" des négociateurs de la coalition (N-VA, CD&V, Vooruit, MR et Engagés).

Lundi 12 octobre, il y avait 12 520 détenus derrière les barreaux, pour un total de 11 020 places disponibles dans les établissements pénitentiaires belges. Le calcul est facile: il y a donc 1 500 personnes incarcérées alors qu'il n'y a pas d'espace prévu pour elles. Des détenus surnuméraires, pour qui on ajoute un lit supplémentaire dans une cellule existante, voire qui dorment sur un matelas posé à même le sol.

Le problème de la surpopulation carcérale n'est pas neuf, mais il empire. À tel point que le gouvernement Vivaldi sortant (PS, Vooruit, MR, Open VLD, Écolo, Groen, CD&V), qui s'était pourtant juré de faire purger toutes les peines de privation de liberté, même les plus courtes, a dû se résoudre à libérer anticipativement des détenus, faute de places en cellule. Depuis janvier 2024, plus de 600 condamnés, qui auraient dû passer encore maximum six mois à l'ombre, ont bénéficié de congés pénitentiaires prolongés. Mais les prisons continuent pourtant de déborder.

Comment les cinq partis (N-VA, CD&V, Vooruit, MR et Engagés) engagés dans des négociations au niveau fédéral pour tenter de former une coalition Arizona vont-ils gérer ce douloureux héritage? "Nous reconnaissons le problème urgent de la surpopulation dans nos prisons", lit-on dans la toute récente "note justice" parvenue à La Libre. "Nous mettons donc tout en œuvre pour maîtriser ce problème le plus rapidement possible."

Mais comment? Première catégorie visée: les détenus étrangers. Pour les partenaires de la future coalition Arizona, les condamnés sans droit de séjour et ceux qui n'ont pas la nationalité belge "doivent de préférence purger leur peine (au maximum) dans leur pays d'origine". Dans ce cadre, les efforts seront poursuivis pour conclure des accords bilatéraux.

Et vogue l'idée des bateaux-prisons...

Mais l'Arizona ne veut pas s'arrêter là. Elle envisage aussi de conclure des accords avec d'autres pays pour y construire ou louer des prisons où les illégaux condamnés pourraient purger leur peine, au terme de laquelle ils seraient expulsés vers leur pays d'origine.

Plus fort encore: les partenaires de la future coalition étudient la possibilité d'établir temporairement des villages de conteneurs, voire de mettre en service des bateaux-prisons. "De cette manière, nous prévoyons la capacité nécessaire pour le nombre actuel de détenus à court terme", assure la note. En 2012, la ministre de la Justice de l'époque, Annemie Turtelboom (Open VLD), avait déjà pensé installer à Anvers une plate-forme flottante où incarcérer des détenus. L'idée avait fait flop...

Autre sérieux obstacle sur lequel le gouvernement Vivaldi s'est cassé les dents: la pénurie de personnel pénitentiaire et le taux élevé d'absentéisme des agents. "Un plan d'urgence est en cours d'élaboration, axé sur l'amélioration des conditions de travail et le renforcement de l'at-

tractivité de la profession pénitentiaire, indique le document de travail. Nous nous engageons également à améliorer et à accélérer la procédure de recrutement, sans perdre de vue la nécessité d'une sélection adéquate et d'une formation de qualité." Voilà qui devrait rassurer les syndicats des agents pénitentiaires.

La suite risque en revanche de les mettre en boule. "Le cas échéant, il est temporairement fait appel à des acteurs privés pour des tâches strictement définies lorsque le manque de personnel est trop criant." Des agents qui assurent la sécurité dans les magasins, dans les banques ou dans les festivals engagés à durée déterminée dans les prisons?

Quand on ouvre une nouvelle prison...

Dans les projets de la future possible coalition, on trouve aussi l'élaboration d'un nouveau Masterplan (de construction de nouvelles prisons) – le quatrième! – prévoyant "une augmentation de la capacité des prisons pour répondre au nombre actuel de détenus et aux fluctuations prévisibles à l'avenir".

Une écrasante majorité d'experts en politique carcérale se tuent pourtant à le dire: accroître le nombre de cellules ne fait pas diminuer la population carcérale. C'est même l'inverse qui se produit. Quand on ouvre un nouvel établissement pénitentiaire, il se remplit. La mégaprison de Haren (1 200 places), qui devait remplacer les trois vieilles prisons bruxelloises de Saint-Gilles, Forest et Berkendael, en est la plus récente illustration. Inscrite dans le premier Masterplan (scellé en avril 2008), entrée en fonction en novembre 2022, elle affiche complet. Depuis le 15 août, les suspects bruxellois sont de nouveau écroués à la prison de Saint-Gilles, qui était censée fermer fin 2024, mais qui a été partiellement reconvertie en maison d'arrêt. Lundi, 496 hommes, en attente de jugement, y ont passé la nuit... Et la prison sera toujours "active" en 2025.

Attendre (encore) une libération conditionnelle

C'est bien la preuve que le problème structurel se situe d'abord au niveau de l'afflux de détenus dû à une surincarcération (c'est-à-dire un recours croissant aux peines de prison alors que la délinquance n'augmente pas). La décision du gouvernement Vivaldi d'obliger les condamnés à de courtes peines (moins de trois ans) à passer par la case prison n'a rien arrangé.

Et on ne voit pas comment les petites idées contenues dans la "note justice" pourraient résoudre l'équation. Elle évoque ainsi un durcissement "des conditions temporelles d'éligibilité à la libération conditionnelle, surtout en cas de récidive". En clair, avant d'espérer une sortie sous conditions, les condamnés concernés devront rester plus longtemps en prison. Pour les faits de terrorisme, "nous évaluerons la possibilité que les peines ne puissent pas bénéficier d'une réduction/raccourcissement/libération anticipée". Si le terme "peines incompressibles" a été barré sur le document, c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit.

Annick Hovine